

Brochure n° 3079

Convention collective nationale

IDCC : 669. – **INDUSTRIES
DE FABRICATION
MÉCANIQUE DU VERRE**

AVENANT DU 14 SEPTEMBRE 2006
À L'ACCORD DU 13 OCTOBRE 2005
RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR : *ASET0651103M*
IDCC : *669*

Les soussignés conviennent d'ajouter à l'accord de branche du 13 octobre 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, le paragraphe suivant :

Champ d'application

L'accord du 13 octobre 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie s'applique aux entreprises relevant du champ d'application de la convention collective nationale des industries de fabrication mécanique du verre du 8 juin 1972, étendue par arrêté du 10 mai 1973.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisations patronales :

Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre ;
Chambre syndicale des fabricants de verre plat ;
Chambre syndicale des verreries mécaniques de France ;
Chambre syndicale des verreries techniques ;
Chambre syndicale du verre de silice.

Syndicats de salariés :

FNTVC-CGT ;

FCE-CFDT ;

Fédéchimie CGT-FO ;

CMTE-CFTC secteur chimie ;

CFE-CGC chimie.